

# Règlement jeu concours

JEU ORGANISE PAR VINTAGE RIDES

“Gagnez un voyage moto aux sources du Gange”

JEU DEPOSE CHEZ MAITRE VALERIE HOBA

Valide du : 11/01/2012 au 22/01/2012

## ARTICLE 1 - Organisation

La société Vintage Rides Private Limited, société immatriculée en vertu de la loi sur les sociétés (Companies Act) de 1956, et dont le siège social est situé au C 37 Connaught Place – 110001 New Delhi, Inde (ci-après dénommée « VINTAGE RIDES ») organise avec le support du BRUSSELS INTERNATIONAL MOTOR SHOW, un jeu gratuit et sans obligation d'achat (dans les conditions définies à l'article 9). Le jeu est ouvert le 11 janvier 2012 à 8h avec date limite de participation fixée le 22 janvier 2012 à 18h30.

## ARTICLE 2 - Participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant au sein de l'Union Européenne, à l'exception du personnel salarié de l'entreprise Vintage Rides ainsi que des membres de leur famille (même nom, même adresse) et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du jeu-concours. Les mineurs, même émancipés, ne peuvent participer au présent tirage au sort.

## ARTICLE 3 - Modalités

Pour participer, les candidats doivent :

1. Se déplacer sur le stand de Vintage Rides pendant le Salon du BRUSSELS INTERNATIONAL MOTOR SHOW du 11 janvier 8h au 22 janvier 2012 à 18h30.
2. Remplir une fiche informatisée sur une tablette tactile au tirage au sort après avoir préalablement complété leurs coordonnées et coché la case « Je souhaite participer au tirage au sort pour gagner un voyage moto ». Cette tablette tactile sera disponible sur le stand de Vintage Rides.

Dans le cas susmentionné, toute réponse dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes, ne sera pas prise en compte. Les participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

Une seule participation par personne sera prise en compte.

Toute participation incomplète, incompréhensible ou toute fausse déclaration sera considérée automatiquement nulle.

La participation au Jeu s'effectuant exclusivement au moyen d'un formulaire informatisé, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique ne sera pas prise en compte.

La participation au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Joueurs.

## ARTICLE 4 - Dotation

Le gagnant se verra attribuer le lot suivant : un voyage moto VINTAGE RIDES en Uttarkhand

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,  
Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

de 10 jours / 9 nuits en demi-pension pour une personne pour une valeur approximative et maximum de 1590€ TTC (hors frais de vol, visa et assurance)

VINTAGE RIDES Private Limited est une entreprise privée, dont le siège social est situé au C 37 Connaught Place – 110001 New Delhi, Inde.

**Ce séjour comprend :**

⇒ Une moto Royal Enfield 500 (modèle 2009 / disponibilité) et pièces mécaniques.

⇒ Les transferts terrestres tels que prévus au programme en véhicule privé.

⇒ L'encadrement : Un accompagnateur moto francophone, motard confirmé, qui connaît bien la région où votre voyage est organisé. Il est responsable du rythme du parcours et assure le bon déroulement de celui-ci.

⇒ L'essence.

⇒ L'assistance d'une équipe locale : un mécanicien spécialisé en Royal Enfield et un chauffeur pour la voiture d'assistance.

⇒ Une voiture d'assistance, pour les éventuels passagers qui ont la possibilité de choisir entre moto et le confort de la voiture climatisée. Pratique pour les bagages personnels et collectifs, et les pièces mécaniques.

⇒ Des portes bagages latéraux pour les groupes inférieurs à 6 personnes.

⇒ Le logement : en hôtel, double ou Twin (deux lits simples). Les personnes ne voyageant pas en couple partageront une chambre Twin avec un autre participant. Si vous désirez être logé dans une chambre single (supplément) merci de nous le faire savoir dès l'inscription

⇒ Les repas : demi-pension sauf pendant les journées de transferts

**Ce séjour ne comprend pas toutes les dépenses non expressément prévues dans le descriptif ci-dessus et notamment :**

⇒ Une caution de 400 € devra être laissée à votre réceptif de Vintage Rides lors du paiement de votre solde. Si vous êtes responsable d'un dommage causé à une moto durant le voyage, le montant nécessaire à la réparation de la moto sera déduit de votre caution. La totalité ou le montant restant de la caution vous sera rendue en fin de voyage.

⇒ Les vols internationaux. Nous disposons parfois de "bons tuyaux", contactez-nous pour en savoir plus.

⇒ Les taxes d'aéroport (internationales).

⇒ Les frais de visas.

⇒ Frais annexes à prévoir :

-Les pourboires.

-Les boissons (thé, café, boissons fraîches etc...)

-Les entrées dans les temples, monuments et musées prévus au programme (ce qui a l'avantage d'une plus grande souplesse au niveau des visites, qui ne sont jamais obligatoires !). Compter entre 30 et 40 Euros par personne.

-Les souvenirs et dépenses personnelles.

⇒ Assurances obligatoires : Une assurance couvrant les frais médicaux sur place - L'assistance rapatriement, qui vous couvre en cas d'accidents de 2 roues (grosse cylindrée) en Inde – l'assistance juridique - Cependant la responsabilité civile moto est inutile puisque nos assurances les couvrent.

⇒ Les assurances conseillées : garanties retard d'avion ou de train, dommages aux bagages, interruption de séjour.

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,  
Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

Le prix doit être accepté tel que remis, sans substitution, et aucun paiement en argent ne sera versé en remplacement du prix offert. Le gagnant du prix n'est pas admissible à recevoir la différence en argent entre la valeur réelle du prix et la valeur approximative indiquée pour le prix, le cas échéant.

#### ARTICLE 5 – Désignation des gagnants

Une liste des personnes dont la participation aura été dûment enregistrée avant le 22 janvier 2012 à 18h30, validée comme conforme au présent règlement sera dressée préalablement. Il sera procédé, à partir de cette liste, au tirage au sort d'un gagnant et de trois suppléants. Le tirage au sort sera effectué le 22 janvier à 18h30 directement sur le stand.

L'attribution du lot se fera ainsi:

Le premier participant sélectionné dans cette liste gagnera la dotation détaillée à l'article 4. A l'issue du jeu, le gagnant recevra un appel téléphonique suivi d'un email de l'entreprise VINTAGE RIDES et devra confirmer par retour de cet email, qu'il accepte le lot, dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi de la notification (la date du courrier électronique faisant foi). A défaut de respect, le gagnant perd le bénéfice de son lot sans que la responsabilité de la structure organisatrice ne puisse être engagée. Ce lot étant attribué à un gagnant suppléant parmi la liste tirée au sort.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

#### ARTICLE 6 – Dépôt légal

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le présent règlement sera disponible sur le site Internet <http://www.vintagerides.com> pendant toute la période du jeu.

Le règlement peut être envoyé gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : [contact@vintagerides.com](mailto:contact@vintagerides.com)

#### ARTICLE 7 – Litiges et responsabilités

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Vintage Rides tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur le gagnant. Vintage Rides se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article 7. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Vintage Rides ne saurait être tenue responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant.

#### ARTICLE 8 - Informatique et Libertés

Conformément à la loi française "Informatique et libertés" n°78-17 du 06 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant. Les participants peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée aux sociétés organisatrices à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

#### ARTICLE 9 -

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser au cours du jeu sera tranchée souverainement par Vintage Rides, seuls juges. Pour toute réclamation, contacter : Vintage Rides à l'adresse suivante : Vintage Rides private Ltd, C-66 Okhla Phase 1 110020 New Delhi – INDIA – 0091 11 41 00 78 06 (Inde)  
[contact@vintagerides.com](mailto:contact@vintagerides.com)

Le présent Règlement est soumis au droit français. Toute difficulté relative à l'application, l'interprétation ou les suites du présent règlement sera tranchée par la juridiction compétente dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.